



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 19 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian RANDOULET, Président le lundi 29 septembre 2014 à 14h30.

ETAIENT PRESENTS :

M. BELLEGARDE - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT - M. CASTELLI - Mme DELAFONTAINE - M. FAVIER - M. FENOUIL - M. GIRAL - M. GROS - M. HEBRARD - M. LAGNEAU - M. LANGLADE - M. MARQUOT - M. MOUREAU - M. PASERO - M. PERRAND - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :


M. BEL - M. DEMANSE - M. FOUILLER - M. GAMMARD - Mme HELLE - Mme JULIEN - Mme LORHO - M. MANETTI - M. MOUTAFIS

ETAIENT ABSENTS :

M. ANASTASY - M. AVRIL - M. GRANIER - M. GUIN - M. PONCE

Assistaient également : Alain FARJON, Géraldine SAINT JEAN, Ingrid HAUTEFEUILLE, Marlène CREQUER, Gilles PERILHOU, Raphaël PICARD, Julie GUIROY et Philippe DE DAPPER.

Délégués en exercice : 31
Délégués titulaires présents : 16
Délégués suppléants présents : 4
Quorum : 17

 Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon	Référence	CS
	Document du	30/09/2014
Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014		

La séance est ouverte à 14h30 par Christian RANDOULET, Président.

❖ Désignation d'un secrétaire de séance :

M. André ROCHE est désigné comme secrétaire de séance

Vote	
Unanimité	Pour : 18

❖ Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 30 Juin 2014

Vote	
Unanimité	Pour : 18

❖ Compte rendu des décisions du Bureau Syndical du 15 septembre 2014

M. Alain FARJON, Directeur rapporte les décisions du Bureau sur les dossiers d'urbanisme suivants :

1. Bédarrides - Modification n° 2 du PPRi Bassin Versant de l'Ouvèze

Le PPRi Ouvèze a été approuvé le 30/04/2009 sur 23 Communes.

Il a fait l'objet d'une 1^{ère} modification sur la Commune de Bédarrides approuvée le 5/06/2013.

C'est un document réalisé par les services de l'Etat sous l'autorité du Préfet.

Le PPRi vaut servitude d'utilité publique donc il s'impose aux documents d'urbanisme.

Il est composé d'un rapport de présentation, d'un règlement et de cartes d'aléas, d'enjeux et de zonage règlementaire.

Zone **rouge** : inconstructible (aléa fort)

Zone **orange** : extension limitée sans augmentation de population (aléa moyen)

Zones constructibles sous conditions :

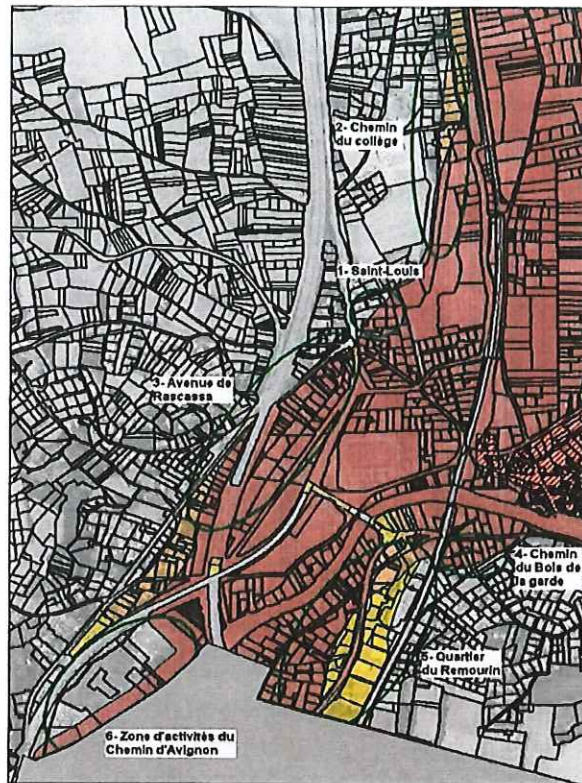
- **Hachurée rouge** : maintien de l'activité en centre-ville ancien dense (aléa fort et moyen)
- **Orange hachurée** : plaine aval - aléa moyen
- **Jaune** : centres urbains et secteurs urbanisés - aléa faible
- **Verte** : secteurs entre la crue de référence et le lit majeur - aléa résiduel

Les modifications projetées consistent à rectifier localement certaines limites de la zone inondable sur la base de levés topographiques plus précis du terrain naturel et la prise en compte de l'étude géotechnique faite par la CCPRO.



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

Elles concernent 6 secteurs sur la commune de Bédarrides.



Plan de situation des 6 secteurs modifiés

Les modifications portent sur une superficie totale d'environ 13,4ha dont :

- 11ha ont été exclus de la zone inondable : ces parcelles ne sont plus soumises à la réglementation du PPRI
- 2,4ha ont été déclassés : ces parcelles ont changé de zonage réglementaire (réduction de la zone rouge)

Ces modifications portent sur emprise très limitée au regard de l'emprise totale réglementée par le PPRI (13,4ha sur les 1900ha du PPRI) et elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du PPRI.

Les membres du Bureau Syndical, réunis le lundi 15 septembre 2014, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Observations / Remarques

Aucune





Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

2. Monteux - Modification simplifiée n° 1 du PLU

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU sur 5 points.
La modification porte sur la rectification d'erreurs matérielles sur le secteur 1AUc - quartier Fontaite.

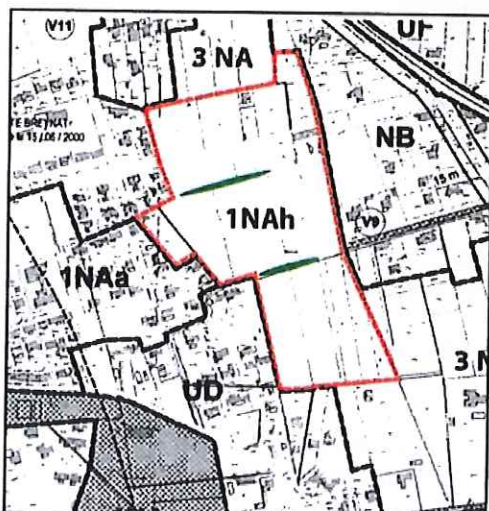
La Commune a mené conjointement 2 procédures sur ce secteur : la modification n° 11 du POS et l'élaboration du PLU.

Ainsi, lors du passage en PLU, certains éléments, apparaissant sur le plan de zonage du POS modifié, n'ont pas été correctement reportés sur le plan de zonage du PLU, compromettant le projet d'urbanisation du site.

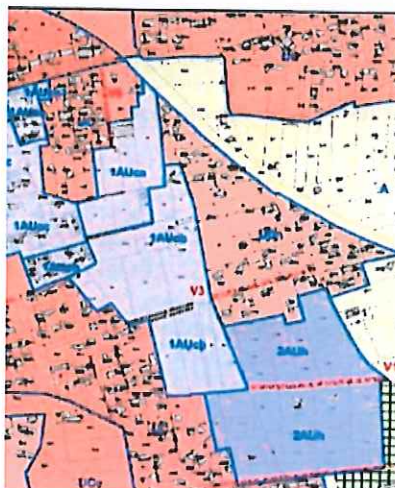
Les éléments faisant l'objet de cette correction sont :

- La suppression sur quelques mètres de certaines haies,
- Le report d'une haie protégée,
- La rectification mineure de la limite Nord de la zone 1AUcb,
- 2 points dans le règlement de la zone 1AUc :
 - Destination des zones 1AUca (habitations individuelles) et 1 AUcb (secteur mixte avec du collectif,)
 - Aspect des clôtures.

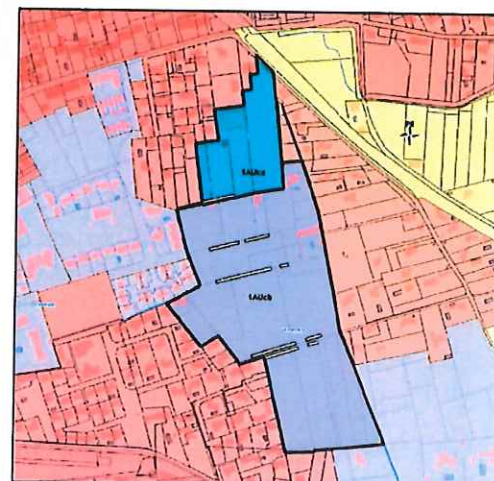
Le POS - Mai 2012



PLU - Déc 2013



Rectification portée sur le PLU - Juin 2014



Les membres du Bureau Syndical, réunis le lundi 15 septembre 2014, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Observations / Remarques

Aucune





Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

3. Rochefort du Gard : Modification simplifiée n° 1 du POS

La commune a lancé une procédure de modification simplifiée n° 1 du POS sur 2 points.

La commune a décidé d'engager une modification de POS par délibération du 5/06/14 sur le projet « Cœur de village 2 » qui fait l'objet d'une ZAC.

Cette modification a pour but de :

- mettre en compatibilité la ZAC « Cœur de village 2 » avec le règlement d'urbanisme en vigueur,
- Rectifier une erreur matérielle sur l'ER C2.

Le projet prévoit la création d'un nouveau quartier en continuité du centre historique aux fonctions urbaines mixtes.

Le projet sera composé de :

- Logements avec une densité de 21 logements/ha sur l'ensemble du périmètre et 80% de logements aidés (logements locatifs sociaux LS et accession),
- Deux équipements collectifs: un pôle enfance (public) et pôle seniors
- Activités sous formes de petits commerces, services...
- Un espace vert à vocation hydraulique (1,2ha).

PLAN DE PRINCIPE



Les membres du Bureau Syndical, réunis le lundi 15 septembre 2014, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Observations / Remarques

Aucune





Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

❖ **Délibérations**

1. Nouveaux délégués de la CCPRO au sein du Comité Syndical du SCoT

Rapporteur : M. Xavier BELLEVILLE

Par délibération n° 104-2014 en date du 26 Mai 2014 le Conseil Communautaire de la CCPRO a délibéré afin de modifier la représentation de la Commune de Bédarrides.

Ainsi pour le SMBVA, les changements sont les suivants :

Titulaire : M. Michel PERRAND, adjoint à l'urbanisme, à l'habitat et au patrimoine en lieu et place de M. Jean BERARD.

Suppléant : Mme Laure COMTE, déléguée à la communication, à l'évènementiel et au tourisme. Elle était titulaire auparavant.

En outre, par délibération n° 135/2014 en date du 24 Juillet 2014 le Conseil Communautaire de la CCPRO a délibéré afin de désigner un 8^{ème} délégué au SMBVA.

En effet, compte-tenu du nouveau périmètre du SMBVA avec la Commune d'ORANGE, les statuts du SMBVA prévoient 8 délégués pour la CCPRO.

Titulaire : M. Xavier MARQUOT, Conseiller Municipal d'ORANGE.

Suppléant : M. Jacques GRAU, Conseiller Municipal de SORGUE.

La composition du Comité Syndical est la suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon				
Titulaires			Suppléants	
Cécile	HELLE		Christine	LAGRANGE
André	CASTELLI		Florence	DUPRAT
Renée	JULIEN		Joël	FOUILLER
Guy	MOUREAU		Christine	D'INGRANDO
Daniel	BELLEGARDE		Dominique	ANCEY
Joris	HEBRARD		Claude	TOUTAIN
Christian	RANDOULET		Catherine	COMPERE
Joël	GRANIER		Martine	GUAY
André	ROCHE		Pierre	JOUVENAL
Patrick	SANDEVOIR		Dominique	RIBERI
Jean	FAVIER		René	TRUCCO
Georges	BEL		Karine	OGIER
Jacques	DEMANSE		Carole	DELAFONTAINE
Joël	GUIN		Jean	MATTEI
Michel	PONCE		Marie	NORMAND
Xavier	BELLEVILLE		Anne-Sophie	RIGULT



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

Communauté de Communes des Pays de Rhône et d'Ouvèze				
Michel	PERRAND		Laure	COMTE
Didier	CHARLUT		Laurent	GIRAL
Claude	AVRIL		François	MAIMONE
Jean-Pierre	FENOUIL		Alain	ROCHEBONNE
Louis	BISCARRAT		George-Andrée	FLEURY
Marie-France	LORHO		Jean-Pierre	PASERO
Thierry	LAGNEAU		Stéphane	GARCIA
Xavier	MARQUOT		Jacques	GRAU
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat				
Christian	GROS		Didier	CARLE
Michel	TERRISSE		Denis	FOURNET
Pierre	GABERT		Françoise	LAFAURE
Michel	MUS		Maryline	EYDOUX
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise				
Patrick	MANETTI		Jean-Marc	TAILLEUR
Eric	MOUTAFIS		Max	LANGLADE
Philippe	GAMARD		Jean-Pierre	ALENGRIN
Michel	ANASTASY		André	HEUGHE

Vote	
Unanimité	Pour : 18





Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

2. Remboursement des frais de mission et de déplacement des élus

Rapporteur : M. Thierry LAGNEAU

Par délibération n°2010-03 en date du 2 Mars 2010, le Comité Syndical a délibéré en approuvant les modalités de remboursement des frais de missions et de déplacement des élus.

Il s'avère que le Comité Syndical a été renouvelé suite aux élections municipales des 23 et 30 Mars 2014.

Il s'agit de proposer une nouvelle délibération suivant l' article L.5211-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (par référence à l'article L.2123-18 pour les élus communaux) qui dispose que les fonctions de Président, Vice-présidents et autres élus donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.


Il est proposé que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de leurs missions soient remboursées sur présentation d'un état de frais.

Pour ce qui concerne le remboursement des frais d'hébergement et de restauration, il appartient au Comité Syndical de retenir soit le système de remboursement forfaitaire, soit le système de remboursement aux frais réels.

Cécile HELLE, en ce qui concerne les déplacements, a demandé que soit précisé que les élus sont invités à privilégier les transports en commun.

Les membres du Bureau Syndical, réunis le Lundi 15 Septembre 2014, ont émis l'avis de retenir le système de remboursement forfaitaire.

Vote	
Unanimité	Pour : 18

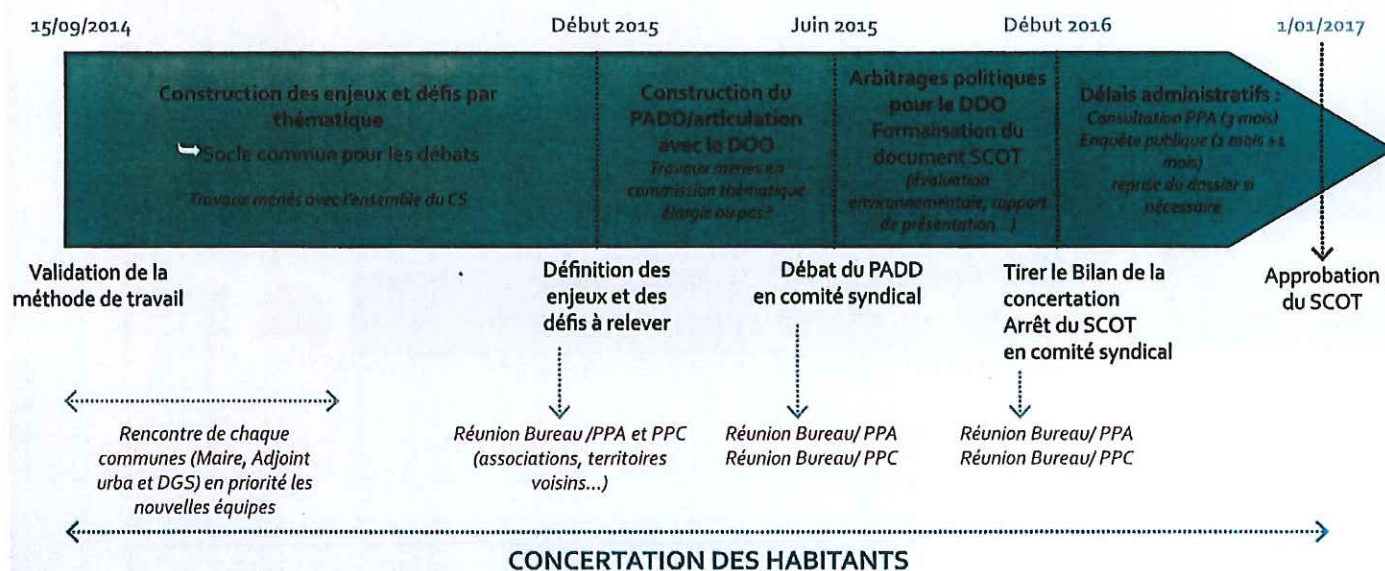
 Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d' Avignon	Référence	CS
	Document du	30/09/2014
Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014		

❖ **Présentation par l'AURAV pour le SCoT BVA :**

Mmes Ingrid HAUTEFEUILLE et Marlène CREQUER présentent à l'ensemble du Comité Syndical « la stratégie d'aménagement du SCoT du Bassin de vie d'Avignon qui a été approuvé le 16/12/2011 ».

Elle propose une méthode de travail et le planning général d'ici le 1/01/2017 - date d'approbation du SCoT Grenelle et le planning d'ici 2015.

► Le planning général





Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 29 Septembre 2014

Méthode de travail d'ici début 2015
en comité syndical



Le thème	Les grandes lignes du contenu	Thèmes transversaux	Date presentie
La stratégie d'aménagement du SCOT approuvé	Le Projet SCOT SRU Croiser avec les premiers indicateurs éclairant les nouvelles dynamiques		Lundi 29 septembre 2014
Economie	Synthèse de l'étude Olivier Portier Foncier économique L'évolution de l'emploi et la géographie de l'emploi entre 2006 et 2011	Environnement Economie de foncier Energie Paysages	Vendredi 24 octobre 2014
Commerce	Les premiers éléments du document d'aménagement commercial		Vendredi 7 novembre
TVB / foncier/agriculture	Méthode et enjeux du territoire Validation du DCE Budget		Lundi 24 novembre
Habitat/ formes urbaines	Enjeux du logements Articulation urbanisation/transport Densité / foncier/LLS		Le lundi 15 décembre
Synthèse / enjeux	Identification des défis du PADD		Janvier 2015

Seront abordés :

- Le diagnostic de la thématique
- Les acquis du 1^{er} SCOT
- Les pistes d'évolution du SCOT

Autres dates à prévoir:

- Ateliers Vaucluse 2040 : novembre 2014
- Séminaire NTIC d'ici la fin de l'année



Le Président lève la séance à 16h40.

Le Pontet, le 30 septembre 2014
Le secrétaire de séance
André ROCHE